

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

---

**Question**      **STOP-SÉ 19-12**      **Évaluation des programmes intangibles et récompense**  
**Référence :** **SCGM-19-DOC-6 p. 6, L. 1-3 :** *"Étant donné que ces coûts [N.D.L.R.: les intangibles] représentent une proportion importante du coût total du PGEÉ (environ 40 %), la SCGM compte, avec l'accord des intervenants, proposer prochainement un mécanisme incitatif portant sur ce volet. "*

**Demandes :**

- i) Dans le projet d'entente négociée au dossier R-3425-99, il est prévu en page 23, lignes 27-29, que ces autres incitatifs seront développés par le "groupe de travail" qui ne commencera qu'à œuvrer en 2002-2003 (p. 28, lignes 12-13). SCGM aurait-elle objection à permettre l'enclenchement de ce processus dès la première année du PGÉÉ plutôt que d'attendre à 2002-2003?
  - ii) Afin de préparer de tels incitatifs, SCGM serait-elle d'accord pour que des outils d'évaluation des intangibles puissent être développés dès la première année, avec la collaboration des intervenants?
- 

**Réponses**

- i) Voir réponse à la question 28.1 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 6.07.
- ii) Voir réponse à la question 28.1 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 6.07.